

Séance du 31 Juillet 2007

Sous-Préfecture de CORTE **DELIBERATION N° CS 2007-07-3**

13 AOUT 2007

OBJET : DETERMINATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU.

ACCUSE DE RÉCEPTION

En exercice	Présents	Votants	
42	42	42	L'an deux mil sept, le 31 Juillet à 10H30, L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie à la Citadelle de Corte, salle du Conseil Municipal. Sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président du SYVADEC.

Emile ZUCCARELLI, François TATTI, Louis BRUSA, Ange ROVERE, Jean Pierre ZEREGA, Paul GIUDICELLI, Marie Louise GHILINI, René DOMINICI, Dominique MATRAGLIA, Jean Jacques PADOVANI, Pierre PETROGNANI, Jean Daniel GRENIER, Pierre Régis GONSOLIN, Jean Noël VALERY, Gilbert DINI, Pierre GUIDONI, Antoine CANAVA, Françoise SEVEON, Maurice PARRIGI, Antoine GREANI, Pierre Paul DEGORTES, José GIANILY, Eugène BETTELANI, Jean Baptiste GIFFON, Dominique AGOSTINI, Hyacinthe MATTEI, Paul LIONS, Ange Pierre VIVONI, Charles AGOSTINI, Xavier POLI, Joseph CESARI, Paul Marie BARTOLI, Jean PAGANACCI, Paul PERLA, Dominique FARELLACCI, Gilles GIOVANNANGELI, Charles VIVIANI, Georges GIANI, Jean René SIMONI François ANDREANI, Georges PAGANO et Jean Pierre GIORDANI.

Madame
Messieurs :

Madame :
Messieurs :

Pierre GUIDONI

23 Juillet 2007

23 Juillet 2007

Acte rendu exécutoire après VISA de la Sous-Préfecture de Corté du :

et publication (affichage) ou notification
du : 13/08/2007.

Le Président



OBJET : Détermination de la composition du bureau.

Le Président informe le Conseil Syndical qu'il convient de fixer la composition du bureau conformément aux statuts. Ce bureau sera composé de vice-présidents et de membres.

Il propose de fixer à six le nombre de vice-présidents et à huit le nombre de membres.

Après un bref tour de table il recueille l'avis des délégués présents et met au vote sa proposition.

Le Conseil Syndical,

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE de constituer un bureau comprenant six vice-présidents et huit membres.

Sous-Préfecture de CORTE
13 AOUT 2007
ACCUSE DE RÉCEPTION

Fait à Corté, le 31 Juillet 2007
Extrait certifié conforme,

Le Président du SYVADEC

François TATTI

